

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/I-17

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset., Tabarly et Viguié.

AUTORISATION BUDGETAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

L'instruction budgétaire et comptable M52, applicable aux départements depuis le 1er janvier 2004, prévoit diverses dispositions parmi lesquelles figure la possibilité de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services départementaux.

1°) dépenses de fonctionnement

Ainsi, le Président du Conseil Général peut, jusqu'à l'adoption du budget:

- mettre en recouvrement les recettes,
- engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

2°) dépenses relevant d'une autorisation de programme ou d'engagement

Par ailleurs, les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice dans les délibérations d'ouverture des AP/CP et des AE/CP.

3°) dépenses d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le Président du Conseil Général a la possibilité de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, **sur autorisation de l'assemblée délibérante**, et jusqu'à l'adoption du budget, le Président du Conseil Général peut **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent.

Pour mémoire, les crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2012 (Budget Primitif + Décision Modificative n°1) s'élèvent à 70 851 209 €, non compris le chapitre 16 (remboursement en capital de la dette). Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 17 712 791 € selon la répartition détaillée en annexe 1.

Concernant les budgets annexes, vous voudrez bien vous reporter aux annexes 2, 3, 4, 5 et 6 jointes au présent rapport.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2012 et dont le détail figure en annexes.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2012 et dont le détail figure en annexes, soit :
 - 17 712 791 € pour le budget principal,
 - 364 724 € pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne,
 - 78 777 € pour le Laboratoire Vétérinaire Départemental,
 - 16 883 € pour le SATESE,
 - 30 582 € pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille,
 - 76 521 € pour l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

AUTORISATION BUDGETAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

CG 12/6ème/I-17ann

BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE 1

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieurs
Chapitre 20: immobilisations incorporelles		
- Article 2031: frais d'études	310 976,00	77 744,00
- Article 2033: frais d'insertion	56 033,00	14 008,00
- Article 2051: concessions, droits similaires, licences....	466 312,00	116 578,00
Sous-total	833 321,00	208 330,00
Chapitre 204: subventions d'équipement versées		
- Article 204113: Etat: projet d'infrastructure d'intérêt national	614 333,00	153 583,00
- Article 204122: régions: bâtiments & installations	233 772,00	58 443,00
- Article 204141: communes: mob. matériel & études	671 164,00	167 791,00
- Article 204142: communes: bâtiments & installations	13 758 301,00	3 439 575,00
- Article 2041782: autres éta. publics: bâtiments & installations	2 234 924,00	558 731,00
- Article 20421: pers. droit privé: mob. matériel & études	513 706,00	128 426,00
- Article 20422: pers. droit privé: bâtiments & installations	3 838 482,00	959 620,00
- Article 20431: éta. scolaires: mob. matériel & études	119 102,00	29 775,00
- Article 20432: éta. scolaires: bâtiments & installations	14 071,00	3 517,00
Sous-total	21 997 855,00	5 499 461,00
Chapitre 21: immobilisations corporelles		
- Article 21311: bâtiments administratifs	410 000,00	102 500,00
- Article 21314: bâtiments culturels et sportifs	11 025,00	2 756,00
- Article 21318: autres bâtiments publics	51 140,00	12 785,00
- Article 2151: réseaux de voirie	363 118,00	90 779,00
- Article 2152: installations de voirie	316 888,00	79 222,00
- Article 2157: matériel & outillage technique	386 288,00	96 572,00
- Article 216: collections & œuvres d'art	61 341,00	15 335,00
- Article 2182: matériel de transport	53 181,00	13 295,00
- Article 21831: matériel informatique scolaire	660,00	165,00
- Article 21838: autre matériel informatique	62 416,00	15 604,00
- Article 21841: matériel de bureau et mobilier scolaires	644 607,00	161 151,00
- Article 21848: autres matériels de bureau et mobiliers	109 774,00	27 443,00
- Article 2188: autres immobilisations corporelles	249 547,00	62 386,00
Sous-total	2 719 985,00	679 993,00

ANNEXE 1 (suite)

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieurs
Chapitre 23: travaux en cours		
- Article 2312: terrains	244 017,00	61 004,00
- Article 231311: bâtiments administratifs	2 047 054,00	511 763,00
- Article 231312: bâtiments scolaires	3 923 234,00	980 808,00
- Article 231313: bâtiments sociaux & médico-sociaux	981 905,00	245 476,00
- Article 231314: bâtiments culturels & sportifs	1 081 612,00	270 403,00
- Article 231318: autres bâtiments publics	413 742,00	103 435,00
- Article 23151: réseaux de voirie	17 290 316,00	4 322 579,00
- Article 23152: installations de voirie	741 082,00	185 270,00
- Article 23153: réseaux divers	1 751,00	437,00
- Article 23172: terrains reçus à disposition	75 403,00	18 850,00
- Article 2317312: bât. scolaires reçus à disposition	2 000 388,00	500 097,00
- Article 2317318: autres bâtiments publics reçus à disposition	21 369,00	5 342,00
- Article 235: contrat PPP - révision des coûts	1 004 192,00	251 048,00
- Article 238: avances versées à la SEMATEG	15 346 098,00	3 836 524,00
Sous-total	45 172 163,00	11 293 036,00
Chapitre 27: autres immobilisations financières		
- Article 2743: prêts au personnel	100 000,00	25 000,00
Sous-total	100 000,00	25 000,00
Chapitre 45812: opérations pour compte de tiers (travaux aménagement pistes cyclables)		
	24 584,00	6 146,00
Sous-total	24 584,00	6 146,00
Chapitre 458117: opérations pour compte de tiers (travaux confortement des berges)		
	3 301,00	825,00
Sous-total	3 301,00	825,00
TOTAL	70 851 209,00	17 712 791,00

Le Président,

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

ANNEXE 2

CG 12/6ème/I-17ann2

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieurs
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 2031 : frais études	1 500,00 €	375,00 €
Sous-total	1 500,00 €	375,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 21318 : Autres batiments publics	6 600,00 €	1 650,00 €
- Article 2157 : Matériel et outillage	3 679,00 €	919,00 €
- Article 2188 : Autres	24 650,00 €	6 162,00 €
Sous-total	34 929,00 €	8 731,00 €
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 231318 : travaux autres bâtiments publics	60 000,00 €	15 000,00 €
- Article 2381 : avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	1 362 475,00 €	340 618,00 €
Sous-total	1 422 475,00 €	355 618,00 €
TOTAL	1 458 904,00 €	364 724,00 €

Le Président,

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

ANNEXE 3

CG 12/6ème/I-17ann3

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieur
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 2031 : Frais d'études	5 000,00 €	1 250,00 €
- Article 2051 : concessions, droits similaires, licences...	3 000,00 €	750,00 €
Sous-total	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2157 : matériel et outillage technique	36 100,00 €	9 025,00 €
Sous-total	36 100,00 €	9 025,00 €
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 231318 : travaux autres bâtiments publics	261 008,34 €	65 252,00 €
- Article 23157 : travaux-matériel et outillages	10 000,00 €	2 500,00 €
Sous-total	271 008,34 €	67 752,00 €
TOTAL	315 108,34 €	78 777,00 €

Le Président,

SATESE

ANNEXE 4

CG 12/6ème/I-17ann4

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieur
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 2051 : concessions, droits similaires, licences...	4 700,00 €	1 175,00 €
Sous-total	4 700,00 €	1 175,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2157 : matériel et outillage technique	21 500,00 €	5 375,00 €
- Article 2182 : matériel de transport	40 635,00 €	10 158,00 €
- Article 21838 : autre matériel informatique	700,00 €	175,00 €
Sous-total	62 835,00 €	15 708,00 €
TOTAL	67 535,00 €	16 883,00 €

Le Président,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

ANNEXE 5

CG 12/6ème/I-17ann5

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieur
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2154 : matériel et outillage	3 000,00 €	750,00 €
- Article 2182 : matériel de transport	27 563,00 €	6 890,00 €
- Article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique	4 768,00 €	1 192,00 €
- Article 2184 : mobilier	42 000,00 €	10 500,00 €
Sous-total	77 331,00 €	19 332,00 €
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 2313 : constructions sur sol propre	45 000,00 €	11 250,00 €
Sous-total	45 000,00 €	11 250,00 €
TOTAL	122 331,00 €	30 582,00 €

Le Président,

INSTITUT MEDICO EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN ET GARONNE

ANNEXE 6

CG 12/6ème/I-17ann6

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2012	25% arrondis inférieur
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2135 : installations générales, agencements, aménagements des constructions	165 000,00 €	41 250,00 €
- Article 2154 : matériel et outillage	35 000,00 €	8 750,00 €
- Article 2182 : matériel de transport	51 000,00 €	12 750,00 €
- Article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	1 250,00 €
- Article 2184 : mobilier	50 085,00 €	12 521,00 €
Sous-total	306 085,00 €	76 521,00 €
TOTAL	306 085,00 €	76 521,00 €

Le Président,